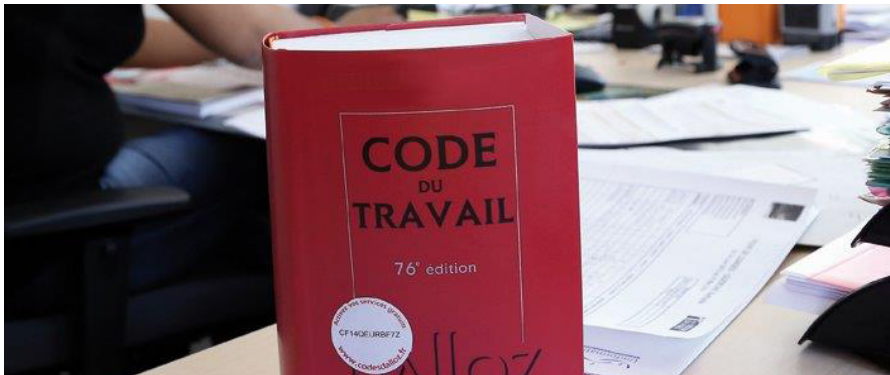


la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1ER SEPTEMBRE 2017 - N°364

U2P
union
des entreprises
de proximité



P.1 - Ordonnances travail

P.2 - Les Rencontres de l'U2P

- Travail détaché

P.3 - Compte pénibilité

- Micro-entreprise

P.4 - Les Brèves - l'agenda

L'EDITO DU PRESIDENT

Enfin, les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales sont prises en compte

À l'issue de la présentation par le gouvernement des projets d'ordonnances sur le droit du travail, je constate avec satisfaction que nous avons été entendus sur la quasi-totalité des points que nous avons soulevés. Ainsi cette réforme est de nature à restaurer la confiance des chefs d'entreprises de proximité. Parmi les mesures positives, je salue l'articulation choisie entre accords de branche et accords d'entreprise. Ainsi, le rôle des branches professionnelles est conforté, leur permettant d'exercer pleinement leur fonction de régulation économique et sociale. En outre, les projets d'ordonnances prévoient un examen spécifique de la situation des entreprises de moins

de 50 salariés lors des négociations de branche, de sorte que les spécificités de ces entreprises ne pourront plus être oubliées. De plus, les nouvelles dispositions permettront enfin au chef d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale, en particulier de moins de 20 salariés, d'adapter certaines règles d'organisation du travail, après consultation des salariés. Ce choix est conforme à la réalité des entreprises de proximité dans lesquelles le dialogue entre employeur et salariés est quotidien.

Enfin la représentation des salariés est simplifiée dans les entreprises de 11 à 19 salariés ce qui est de nature à rassurer les chefs d'entreprise. Dommage en revanche que le gouvernement ne soit pas allé jusqu'au bout de cette logique en portant le seuil social de 11 salariés à 20 salariés comme le demande l'U2P. Par ailleurs, toute la partie visant à sécuriser l'entreprise face au risque de licenciement répond largement aux priorités que nous avons mises en avant dans le cadre de la concertation. Ainsi, l'instauration d'un plancher tenant compte de la taille de l'entreprise et d'un plafond d'indemnisation des licenciements irré-

guliers ou sans cause réelle et sérieuse, évitera de mettre en péril certaines entreprises de proximité trop lourdement condamnées par rapport à leurs capacités financières et mettra fin à des inégalités de jugement inexplicables d'une région à l'autre. Nous avons également été entendus sur la nécessité de juger les licenciements sur des questions de fond plutôt que sur les procédures. De la même façon, les projets d'ordonnances prévoient à juste titre une réduction du délai de recours en cas de rupture du contrat de travail. La faculté aujourd'hui pour un salarié de faire un recours jusqu'à deux ans après la rupture du contrat n'a aucun sens et dissuade l'employeur d'embaucher dans ce délai.

Au total, les mesures annoncées ne suffiront pas à elles seules à créer immédiatement un vaste mouvement d'embauches mais contribueront à rétablir la confiance des 2.300.000 chefs d'entreprises artisanales, commerciales et libérales et donc à enclencher progressivement une dynamique de création d'emplois.

Alain Griset

EVENEMENT

Les premières « Rencontres de l'U2P »

Le 17 novembre 2016, l'UNAPL, organisation fédérant le million de professionnels libéraux que compte notre pays, ainsi que les 3 organisations fondatrices de l'UPA ont créé l'Union des entreprises de proximité. L'U2P, qui rassemble désormais 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions

ILS ONT DIT...

Alain Griset, Président de l'U2P

« Se retrouver, se rencontrer et débattre ensemble sur les problématiques de l'économie de proximité, c'est l'objectif de ce forum. Protection sociale, transition numérique, syndicalisme patronal : l'évènement de l'U2P a l'ambition de répondre aux questions qui intéressent les entreprises de proximité et de définir des solutions d'avenir en associant des personnalités. Choisissez l'une des trois conférences, entrez dans les débats, posez vos questions, réagissez, commentez et faites de cet évènement le vôtre »

libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises, et fédère près de 120 organisations professionnelles nationales, constitue la 1^{ère} force patronale en nombre d'entreprises. Cette évolution majeure dans la vie de l'organisation nécessitait d'être célébrée au travers d'une grande manifestation annuelle qui se déroulera les 25 et 26 octobre au Palais Brongniart à Paris et qui constituera le premier évènement de l'U2P. Succédant au LAB UPA, ces *Rencontres de l'U2P - Forum des entreprises de proximité* réuniront 600 congressistes, en présence de personnalités du gouvernement et du parlement, de représentants des partenaires sociaux et de nombreux experts et acteurs du monde économique et social. Cette manifestation prendra une dimension particulière à l'aube d'une nouvelle mandature présidentielle et législative. Ces rencontres évolueront également dans leur forme puisque pour la première fois, la traditionnelle séance plénière du deuxième jour sera précédée de trois conférences/débats organisées en parallèle au cours de la matinée et qui porteront sur les thèmes suivants :

- « Quelle protection sociale vou-

lons-nous ? »,

- « La transition numérique, levier de croissance de l'économie de proximité »,
- « Le syndicalisme patronal 4.0 ».

La veille, une soirée rassemblera des chefs d'entreprise de proximité, afin que tous ceux qui adhèrent à une organisation affiliée à l'U2P, puissent unir leurs forces et aller dans la même direction, au service de l'ensemble de l'économie de proximité. Vous pourrez prochainement retrouver plus d'informations ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne sur u2p-france.fr.



TRAVAIL DETACHE

L'U2P soutient les positions du Président de la République

A l'occasion de sa tournée en Europe centrale et orientale, le Chef de l'Etat a rencontré un certain nombre de dirigeants européens (Autriche, République Tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie) afin de tenter de les convaincre et ainsi rassembler une majorité sur la réforme du travail détaché, sujet qui sera à l'ordre du jour d'une réunion européenne en octobre.

La France, à juste titre, espère ainsi que les Etats membres parviendront à un compromis qui mettra un terme aux pratiques déloyales engendrées par le travail détaché qui, comme le dit si justement le Chef de l'Etat, « trahit l'esprit européen ».

Depuis de nombreuses années, l'U2P réclame l'égalité de traitement entre travailleurs détachés et travailleurs résidents afin de faire cesser cette concurrence déloyale qui détruit de nombreux emplois. Le Président de la République propose notamment un certain nombre de modifications susceptibles de rétablir en grande partie l'équité entre les travailleurs détachés et les travailleurs résidents. En premier lieu figure la proposition d'égalité sala-

riale. Ainsi, la rémunération devrait correspondre à celle qui est appliquée en France selon la qualification demandée dans les conventions collectives. Autre mesure qui va dans le bon sens, la baisse de la durée possible d'un détachement dans un pays. Alors qu'elle est de 36 mois actuellement, la France propose de la réduire à 12 mois maximum. Enfin la France veut durcir le contrôle sur le détachement constant avec raison que ce dispositif est grandement générateur de fraudes.

L'U2P soutient toutes ces mesures et demande qu'elles soient mises en application rapidement afin que, par équité, la protection sociale ne soit plus celle du pays d'origine mais celle où l'activité est exercée.

COMPTE PÉNIBILITÉ

L'U2P enfin entendue !

Par lettre du 8 juillet 2017, le Premier Ministre a annoncé au Président de l'U2P la volonté du gouvernement de transformer le compte personnel de prévention de la pénibilité en compte professionnel de prévention. L'U2P s'est félicitée que le pragmatisme l'emporte sur le dogmatisme. En effet, certains facteurs ne seront plus mesurés dans l'entreprise : ma-

nutrition manuelle de charges, postures, vibrations mécaniques, risques chimiques. Il est de fait impossible pour les entreprises, en particulier les plus petites, de mesurer ces facteurs.

En outre, les salariés qui pourront prétendre à un départ anticipé à la retraite seront ceux pour lesquels une maladie professionnelle sera reconnue dans le cadre d'une visite médicale de fin de carrière et dont le taux d'incapacité permanent sera supérieur à 10%. Autre conséquence directe pour les entreprises : la suppression des cotisations actuelles et le financement du futur dispositif au sein de la branche accidents du travail-maladies profession-

nelles-ATMP. Il conviendra cependant que ce financement soit organisé dans le cadre de la solidarité nationale.

Même si la concertation doit se poursuivre avec le gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, cette annonce permet de redonner confiance aux chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Enfin, pour une véritable équité entre tous les actifs, l'U2P demande que ce nouveau dispositif soit rendu universel pour concerner les travailleurs indépendants, au même titre que les salariés.

L'U2P salue l'engagement d'une vraie politique en direction des travailleurs indépendants

Le 5 septembre le gouvernement a confirmé sa volonté de mener une vraie politique en direction des travailleurs indépendants.

L'U2P a salué d'abord la décision du gouvernement de compenser la hausse de la CSG des travailleurs indépendants, en prévoyant des baisses de cotisations au même titre que celles accordées aux salariés. Ce souci d'un traitement équitable entre salariés et travailleurs indépendants est de nature à encourager ces derniers qui ont été les parents pauvres des politiques publiques au cours des dernières années. S'agissant du RSI, l'U2P s'est félicitée qu'une partie de ses demandes ait été

entendue. Si les missions du RSI seront progressivement prises en charge par le régime général, la nouvelle gestion restera dédiée aux travailleurs indépendants qui seront représentés dans les instances de décision et qui continueront à bénéficier de règles propres en matière de cotisations afin de ne pas les alourdir. En outre, le fonds d'action sociale qui vise notamment à soutenir les entreprises en difficulté sera maintenu. L'U2P a souhaité que la réforme mette fin aux dysfonctionnements apparus depuis la mise en place de l'ISU et améliore l'efficacité du régime.

Le gouvernement a répondu également à la demande de l'U2P de ne pas augmenter les seuils de chiffre d'affaires donnant droit à la franchise de TVA.

Ainsi, est écarté le principal risque de concurrence déloyale entre micro-entreprises et entreprises de droit commun au-delà des plafonds de chiffre d'affaires actuels. Le gouvernement devra veiller à ce que cette mesure s'applique dans le respect de l'équité de traitement, en particulier la première année de dépassement du seuil

Par ailleurs, l'U2P a salué la simplification de la réglementation fiscale et sociale applicable aux travailleurs indépendants. En deçà d'un certain seuil, les chefs d'entreprise pourront notamment demander que leurs cotisations et impôt sur le revenu soient prélevés sur un pourcentage de chiffre d'affaires et non plus sur les bénéfices réalisés.

Le gouvernement devra toutefois s'assurer que cette mesure ne conduira pas à des dérives et notamment à la création de faux salariés.

Enfin, l'U2P a demandé qu'une concertation soit organisée dans la perspective de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures.

Le président de l'U2P Alain Griset a ajouté : "Avec ces réformes de simplification, de meilleure gestion et d'équité fiscale, le gouvernement est sur la bonne voie pour confirmer et concrétiser les engagements du Président de la République en direction des travailleurs indépendants. L'U2P maintient par ailleurs sa demande que les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise ne soient plus soumis à cotisations."

AGENDA

5 septembre

Participation du 1^{er} vice-président et du secrétaire général de l'U2P à la réunion du groupe paritaire relatif à l'assurance chômage.

6 et 7 septembre

Séminaire du Conseil National et du Bureau de l'U2P à Ville d'Avray (92).

7 septembre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec le président du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables.

12 septembre

Entretien du secrétaire général de l'U2P avec le directeur de cabinet de la ministre chargée des Affaires européennes, Nathalie Loiseau.

Participation du président de l'U2P à une journée d'échanges organisée par l'U2P Bourgogne - Franche-Comté.

14 septembre

Intervention du président de l'U2P à l'occasion d'une table-ronde organisée au Sénat célébrant le 50^{ème} anniversaire de l'Association des journalistes de l'information sociale -AJIS-.

Entretien du président de l'U2P avec le président de la Confédération des Commerçants de France.

BRÈVES

La FENARA devient la FENARAC.

Le 17 juillet 2017, la FENARA est devenue la FENARAC, la Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat et du Commerce de proximité. Cette décision qui répond à une demande répétée des associations de la fédération, a pour principal objectif de donner plus de poids à ses revendications, en rassemblant sous la même bannière artisans et commerçants de proximité dont les objectifs en matière sociale, fiscale et patrimoniale sont communs. Face à une actualité de plus en plus difficile pour les retraités, la FENARAC précise qu'elle encourage également les retraités de tous les autres secteurs à rejoindre ses rangs pour défendre leurs intérêts.

RSI. La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, auditionnée le 18 juillet par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a indiqué avoir diligencé une nouvelle mission IGAS/IGF sur le projet gouvernemental d'intégration du RSI au sein du régime général. Cette mission, confiée à l'inspecteur Dominique Giorgi, par ailleurs vice-président du Conseil d'orientation des conditions de travail, donnera lieu à des consultations tout au long du second semestre. La ministre a également précisé le calendrier de la réforme avec, dès janvier 2018, un adossement au régime général, qui jouera le rôle de guichet unique d'entrée pour les assurés. Les indépendants devraient toutefois conserver un système dédié en arrière-guichet, mais qui ne portera plus le nom de RSI. La mission de Dominique Giorgi devra faire des propositions quant à une réorganisation plus profonde à prévoir à l'avenir. Tempérant ce calendrier accéléré, la ministre a toutefois avoué son « *angoisse* » de « *détruire quelque chose qui*

commence peut-être à fonctionner. Il s'agit de ne pas faire plus mal... et si possible de faire mieux. »

Prix Goût et Santé des Artisans.

Le pré-jury du Prix Goût & Santé des Artisans de MAAF Assurances s'est réuni le 28 juin dernier afin de sélectionner sur dossier les candidats à la phase finale du concours. A l'issue de la délibération, 8 d'entre eux se sont qualifiés pour la 15^{ème} édition de la Finale qui aura lieu le lundi 23 octobre 2017 à Paris. Lors de cette dernière épreuve, les 8 candidats disposeront de 20 minutes pour présenter leur création, expliquer la démarche nutritionnelle et gustative qu'ils ont suivi pour l'élaboration de leur recette, la faire déguster au jury et répondre à ses questions. Découvrez les finalistes à l'adresse : www.maaf.com/prix-gout-et-sante-des-artisans-les-8-finalistes-2017.

Prix du maître d'apprentissage.

Co-organisée par l'APCMA et Garance, en partenariat avec l'U2P, la troisième édition du Prix du maître d'apprentissage a récompensé le 27 juin 5 artisans engagés dans la formation des jeunes. Garagiste, boulanger-pâtissier ou encore facteur d'orgues, les lauréats nationaux du Prix du maître d'apprentissage 2017 ont su se distinguer par leur parcours exemplaire, leur passion du métier et la transmission de leur savoir-faire.

U2P territoriales. Si le cycle de création des U2P de région est achevé, la transformation se poursuit au niveau des départements. Ainsi, le 29 juin, l'UPA Rhône est devenue l'U2P Rhône et Métropole, présidée par Sylvain Fornes. Le 2 juillet a vu la naissance de l'U2P du Lot présidée par Pierre Delpeyroux. Enfin, signalons la création l'U2P de l'Hérault le 17 août à Montpellier, présidée par Patrick Puel.